



ARRETE DU MAIRE N° AG/AR-2026-222
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES SIEGEANT AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire de la Commune de Clermont l'Hérault,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son livre 1^{er} ;

VU le Code d'Action Sociale et des Familles, notamment son article L.123.6, prévoyant la nomination par le Maire des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action sociale (CCAS) parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées par la Commune ;

VU la délibération du Conseil municipal n° DCM26-04-08P6 en date du 8 avril 2026 fixant à douze le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS, dont six élus et six nommés ;

VU l'information par affichage du renouvellement des membres nommés du Conseil d'administration du CCAS ;

VU les propositions reçues de la part des différentes associations concernées ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de pourvoir à la nomination de six membres ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Sont nommés membres du Conseil d'administration de Centre Social Communal d'Action Sociale de la Ville de Clermont l'Hérault et jusqu'au prochain renouvellement général des Conseils municipaux :

- Madame Nicole LE MASLE, au titre de l'association Los Castel Del Pioch ;
- Madame Marie Yvonne SABATIER, au titre de l'association L'Accueil du Clermontais ;
- Monsieur Guy-Charles AGUILAR, au titre de l'association APSH 34 ;
- Madame Sylvie ROQUES, au titre de l'association La Croix-Rouge française ;
- Madame Andrée MARC, au titre de l'U.D.A. F. ;
- Madame Isabelle LE GOFF, au titre de la société civile ;

Article 2 :

Monsieur le Directeur général des services de la commune de Clermont l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté notifié aux intéressés et transmis pour ampliation à la Sous-Préfecture de Lodève et au Comptable public assignataire du CCAS.

Fait à Clermont l'Hérault, le 27 avril 2026.

Le Maire,


Gérard BESSIERE